

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**TALENCE - Modification de la délibération n°2003/6 67 du 19 septembre 2003 -
Parcelles communautaires sises avenue de l'Université et rue Marc Sangnier,
 cadastrées section AE n°142-144 et 147 - Cession d e délaissés à la Commune
de Talence - Autorisations - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/667, en date du 19 septembre 2003, vous avez autorisé Monsieur le Président à procéder à la cession, au profit de la commune de TALENCE, d'une emprise de 1 700 m², à détacher des parcelles anciennement cadastrées sous les numéros 37 – 39 – 40 et 41 de la section AE, et répertoriées actuellement, après division cadastrale, sous les numéros 142 – 144 et 147, de la même section ; cette transaction ayant été convenue à hauteur d'une somme net vendeur, de 153 000 euros, acceptée par le Service des Domaines.

Il s'est révélé cependant impossible lors de l'établissement du bornage de régulariser ce transfert, dans la mesure où une emprise incluse dans le périmètre de ladite cession s'est avérée être grevée par un emplacement réservé, prévoyant l'implantation d'un bassin de retenue des eaux pluviales.

La superficie cessible a donc dû être modifiée pour être déterminée, définitivement, à hauteur de 1 383 m², à distraire des parcelles cadastrées section AE n°142 – 144 et 147, étant précisé que la nouvelle évaluation des Services Fiscaux, acceptée par la municipalité de Talence, fixe un prix de cession de 125 000 euros, net vendeur.

Il vous est demandé, en conséquence, de modifier la délibération initiale, en prenant acte de la nouvelle superficie cessible et du montant révisé de cette transaction, dont la finalité, au bénéfice de la Commune de Talence, demeure identique.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – MODIFIER

- la délibération n°2003/667, en date du 19 septembre 2003, au niveau de la superficie à céder et du prix de cession correspondant, l'ensemble des autres dispositions demeurant inchangé.

B – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à céder, à la Commune de Talence diverses emprises, d'une superficie totale de 1 383 m² à détacher des parcelles cadastrées sous les n° 142 – 144 et 147 de la section AE, sises au droit de la rue Marc Sangnier et de l'avenue de l'Université à TALENCE, cette transaction pouvant intervenir sur la base d'un prix, net vendeur de 125 000 euros, qui n'est pas inférieur à l'estimation établie par le service des Domaines.

- à signer l'acte et tous documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

C – DECIDER

Que le montant de la recette correspondante sera inscrit au chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430, du Budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

